

ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS HAÏTIENS DU QUÉBEC

**L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE ET LA COMMUNAUTÉ HAÏTIENNE:
DES RAPPORTS À REDÉFINIR**
Mémoire présenté dans le cadre des États généraux sur l'éducation

Mise en forme finale:

Lemarec Destin

Antoine Dorsaint

Carlo Doutré

Lionel Jean

AOÛT 1995

Comité de préparation du mémoire:

Adrien Bance

Dieujuste Beauger

Anthony Benoît

Lemarec Destin

Antoine Dorsaint

Carlo Dautre

Lionel Jean

Pierre-Michel Laguerre

Monyme Séide

INTRODUCTION

La question des rapports entre la société et l'éducation a toujours été un sujet hautement débattu au Québec. Si l'on s'entend presque généralement pour reconnaître que le Québec s'est doté depuis la Réforme Parent de structures modernes d'éducation, l'accord est cependant loin d'être fait en ce qui concerne l'adéquation de cette éducation aux besoins actuels de la société québécoise notamment sur les plans socio-économique et socioculturelle.

En effet, il est évident que la Révolution tranquille des années soixante a légué au Québec un modèle d'éducation libéral fondé sur la réussite individuelle, sur l'égalité des chances, sur la valeur économique de la formation et sur l'intervention de l'État. Trente-cinq ans après, point n'est besoin de démontrer que l'école a en partie rempli cette mission. D'une société rurale et traditionnelle, le Québec d'aujourd'hui bascule déjà dans la post-modernité. Malgré le fait de ces réussites, certains constats mettent en évidence les dysfonctionnements du système. Le taux imposant de décrocheurs, le manque de qualification d'un grand nombre de nos jeunes sur le marché du travail, la maîtrise imparfaite du français comme langue de communication sociale, pour ne retenir que cela, traduisent un certain malaise auquel il faudra apporter des remèdes. Ce qui est frappant, c'est le nombre de questions auxquelles on se contente d'apporter des réponses d'autrefois, alors qu'il faudrait un nouveau contrat pour l'école.

C'est sur la toile de fond de cet ensemble de préoccupations qu'interviennent ces États généraux sur l'éducation. La participation de l'AEHQ au débat portera, on s'en doute, une double coloration en raison de ce qu'il convient d'appeler la double appartenance des membres de notre organisme: appartenance à un corps professionnel voué à l'éducation mais, en même temps, appartenance à une communauté ethnique ayant ses besoins propres, la communauté haïtienne. Ainsi, sans perdre de vue les intérêts de l'ensemble de la société québécoise, nous inscrirons au coeur de la question des rapports entre la société et l'éducation au Québec la problématique de la présence de ceux qui, faute de mieux, sont appelés diversement « allophones », « immigrants », « membres des communautés culturelles ». Plus spécifiquement, nous examinerons la situation sous l'angle des perspectives de solution aux problèmes que vivent les jeunes de la communauté haïtienne et leurs parents.

**CHAPITRE 1: L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE ET LES COMMUNAUTÉS
CULTURELLES**

1.1 Un Québec au visage nouveau

Il saute aux yeux comme aux oreilles d'ailleurs que le phénomène migratoire durant ces trente dernières années a eu pour résultat de modifier profondément la composition ethnique, culturelle, linguistique et religieuse de la société québécoise. On sait désormais que la très large portée du phénomène produit inéluctablement un impact sur la structure démographique de la société: augmentation du poids relatif des éléments plus jeunes, taux de fécondité plus élevé chez les femmes immigrées que chez les femmes québécoises, etc. On connaît aussi l'importance de cette main-d'oeuvre dans l'économie du Québec moderne, notamment dans la répartition des ressources, du capital, du travail.

Mais l'émergence de la problématique du pluralisme ethnique, dans le contexte d'une société québécoise qui fait face à des mutations continues, soulève la question de l'intégration harmonieuse des membres issus des communautés culturelles. Cette situation a fait et continuera, sans nul doute, de faire l'objet d'une très grande préoccupation dans le domaine éducatif.

1.2 L'éducation au Québec à l'heure du pluralisme

Il faut ici souligner le caractère particulier de l'école montréalaise aux prises avec une proportion considérable d'élèves d'origine immigrante. C'est que l'école montréalaise n'est pas un lieu comme les autres, elle est un milieu spécifique où se condense la pluralité sous toutes ses formes. Le Conseil supérieur de l'éducation décrit ainsi l'ampleur du phénomène: « Dans le secteur français des commissions scolaires de l'île de Montréal, plus de 30 000 élèves, soit plus d'un élève sur cinq, sont nés en dehors du Canada; si l'on ajoute les élèves immigrants de deuxième génération, c'est-à-dire ceux qui sont nés au Québec mais dont au moins l'un des parents est né à l'extérieur du Canada, ce sont plus de 55 000 élèves, soit quatre élèves sur dix, qui sont d'origine immigrante. De plus, près de 35 000 élèves, soit un sur quatre, ont comme langue maternelle et parlée une langue autre que le français ou l'anglais »¹. En dépit d'une longue guerre de « préfixation » qui, de « multi » en passant par « inter » pour tomber en « trans », assaille de toutes parts le concept de « culture », aujourd'hui l'éducation interculturelle apparaît comme essentielle

¹Conseil supérieur de l'Éducation, **Pour un accueil et une intégration réussis des élèves des communautés culturelles**. Avis à la ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Québec, 1993, 1.24, p.13.

à la pleine reconnaissance du pluralisme québécois. C'est d'ailleurs un préalable à la coopération entre les différents groupes qui composent notre entité nationale. Le grand pari que l'éducation interculturelle doit gagner sera, sans contredit, celui de former des citoyens à la démocratie pluraliste dans le cadre d'une culture publique commune. C'est d'ailleurs l'avis du Conseil supérieur de l'éducation qui invite sans détour les commissions scolaires et les écoles « à situer leurs actions à partir d'une vision large de l'éducation, qui intègre les dimensions civique et interculturelle »¹.

N'y aurait-il pas là tout bonnement une prise de position nettement définie pour un projet de société où serait prise en compte la mission fondamentale de l'école: la formation de citoyens à l'exercice de valeurs démocratiques dans une société québécoise pluraliste? Cependant, la prise en compte effective du pluralisme ethnique et culturel implique en tout premier lieu la réceptivité de l'appareil politique d'État, l'éducation étant une tâche de toute la société, elle devient ainsi une réalité politique. Malheureusement, malgré les efforts déployés par certaines instances scolaires, l'école québécoise vit une situation de valse-hésitation qui jette souvent les enseignants et les enseignantes dans un profond désarroi.

Mais si la dimension politique est une chose, la dimension pédagogique en est une tout autre. Car si le groupe d'élèves constitue à n'en pas douter, un groupe homogène quant à sa réalité humaine ou biologique, on ne peut toutefois postuler à priori la même homogénéité quant aux modèles à travers lesquels ces élèves ont puisé les matériaux qui façonnent leur comportement. Autrement dit la dimension pédagogique doit tenir compte à la fois des aspects homogène et hétérogène, l'hétérogénéité ici étant de nature ethno-culturelle. En effet, dans la classe, toutes les cultures sont importantes, quels que soient l'étendue géographique sur laquelle elles se déploient et le nombre de gens qu'elles concernent. Autant dire que, dans le cadre de l'enseignement, l'expérience sociale et culturelle de l'enfant ne devrait pas être ignorée.

Comme on le voit, le pluralisme ethnique et culturel pose tant à la société qu'à l'institution scolaire des défis de taille que seuls des efforts concertés permettront de relever.

¹Conseil supérieur de l'Éducation, op. cit.

**CHAPITRE 2: L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE ET LA COMMUNAUTÉ
HAÏTIENNE**

2.1 État de la situation

Nous venons de rappeler le fait que la très forte majorité des immigrants qui s'installent au Québec choisissent Montréal comme foyer d'établissement. Toutefois, c'est surtout à partir du début des années soixante-dix que ce courant migratoire prendra l'allure d'un phénomène d'envergure au point de modifier, de façon assez marquée, la composition ethnique de la métropole qui, à elle seule, a reçu plus de 87% de toute la population immigrée. Une particularité qui fait dire que Montréal est « l'un des observatoires privilégiés de la pluriculture ».

Si cette réalité se révèle marquante dans tous les secteurs de la vie publique, c'est surtout à l'école, appelée à accueillir les enfants de ces migrants, qu'elle va progressivement se révéler préoccupante. L'école québécoise francophone, naguère largement monoculturelle, fait face désormais à des défis nouveaux exigeant en même temps des responsabilités nouvelles vis-à-vis une clientèle de plus en plus multiethnique. Alors, comment assurer un enseignement de qualité à une population diversifiée d'élèves regroupés dans une même classe? Comment enseigner à des élèves issus des communautés culturelles présentant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage?

Dans ce contexte se posait avec beaucoup d'acuité le problème des jeunes Haïtiens et des jeunes Québécois d'origine haïtienne à l'école montréalaise. En effet, ces derniers qui fréquentaient massivement l'école québécoise française commençaient, dans des proportions significatives, à éprouver des difficultés d'adaptation et d'apprentissage dans un système scolaire, somme toute, différent de celui du pays d'origine ou de celui des parents. Le taux d'échecs anormalement élevé et les retards scolaires de plus en plus marqués constatés chez ces élèves inquiétaient à la fois parents et intervenants tant québécois qu'haïtiens. Ce problème très préoccupant avait dépassé le stade d'un simple constat puisque plusieurs études et rapports très fouillés, dont ceux de Ravary (1977)¹, de Déjean (1978)², de Pelletier (1978)³, du Service de l'adaptation de la CECM (1979)⁴, de Chancy (1985)⁵, de Pierre-Jacques (1987)⁶, l'ont confirmé. Ces rapports, en plus de cerner

¹Ravary, Viateur. **Situation des jeunes Haïtiens dans les écoles de la CECM**, Commission des écoles catholiques de Montréal, Rapport Ravary, mai 1977.

²Déjean, Paul. **Les Haïtiens au Québec**, PUQ, 1978.

³Pelletier, ... in Mireille Isidor: *Le décrochage scolaire chez les enfants d'immigrants haïtiens*, **LE LIEN**, revue éducative de l'Association des enseignants haïtiens du Québec, février, vol. 5, no 3.

⁴**Rapport de la Table de concertation sur les problèmes des enfants haïtiens en milieu scolaire**, Service de l'adaptation, Montréal, 1979.

⁵Chancy, Max. **L'école québécoise et les communautés culturelles**, Direction des communications du ministère de l'Éducation, janvier 1985.

⁶Pierre-Jacques, Charles. **Le jeune Haïtien et l'école québécoise**, Centre de recherche caraïbe, Université de Montréal, 1987.

la question dans presque toutes ses dimensions, nous fournissent des données qui renseignent sur l'ampleur du phénomène.

Déjà au milieu des années soixante-dix, la situation avait pris des proportions assez troublantes pour susciter de vives inquiétudes chez les parents et dans la communauté haïtienne. En effet, le rapport Ravary (1977) mentionnait que, dans les écoles de la CECM, sur 1800 élèves haïtiens, 56% d'entre eux manifestaient des retards académiques d'un an et 27% des retards de plus d'un an. L'année suivante Pelletier (1978) rapportait que sur 282 élèves haïtiens représentant un pourcentage de 20,2% de l'échantillon de sa recherche, 98% affichaient des retards académiques. Les mesures ponctuelles d'aide et d'encadrement prises à leur égard se révèlent insuffisantes et ne semblent pas avoir résorbé le problème, puisque d'autres études subséquentes continuent à faire état des taux d'échecs élevés, de l'insuffisance des résultats et des difficultés scolaires d'une forte proportion de ces élèves. Une situation qui conduit inévitablement à l'abandon scolaire, un décrochage qui sera modulé en fonction de la répétition des échecs et de l'incapacité à suivre un enseignement « normal ». C'est véritablement une situation qui interpelle les instances concernées et plusieurs personnalités de la communauté haïtienne.

Pour le moment, nous ne disposons pas de données précises et chiffrées relativement aux jeunes de la communauté haïtienne fréquentant les classes spéciales, empruntant la voie du cheminement particulier ou les filières courtes du secondaire. Mais il suffit d'être à l'affût de ce qui se dit et s'écrit dans le milieu pour se rendre compte du taux relativement élevé de leur présence dans ces filières. C'est une situation qui menace le devenir scolaire et social des élèves concernés, dans une société où le marché de l'emploi hausse constamment les exigences de formation. Pour les parents, c'est une tragédie. C'est le naufrage de leurs espoirs dans la société d'adoption. L'école qu'ils croyaient être pour tous, leur paraît être conçue seulement pour quelques-uns.

Ces parents demeurent toutefois conscients de leur importance dans le cheminement scolaire de l'enfant. Étant partie prenante de ce processus, ils savent qu'ils doivent contribuer à son bon déroulement. Ils désirent apporter autant que possible tout le soutien souhaité à cette démarche. Malheureusement, dans bon nombre de cas, la famille a éclaté. La famille monoparentale qui émerge de cet éclatement est bien souvent aux prises avec d'importantes difficultés de survie économique. Malgré le fait d'efforts éducatifs de garderies, la famille monoparentale assume encore mal la fonction éducative, faute de moyens pour développer une estime de soi forte chez les enfants.

2.2 Impact sur la communauté haïtienne

La somme de ces tragédies individuelles prend tout à coup une dimension collective, car la communauté haïtienne s'émeut et s'inquiète en voyant échouer si lamentablement une bonne partie de sa jeunesse. Sans présomption hâtive sur l'avenir, on peut déjà anticiper les conséquences sociales et les impacts négatifs de cette

quasi-faillite scolaire d'une partie de notre jeunesse sur la communauté haïtienne. Il est temps que cesse cette saignée, ce gaspillage de ressources humaines par le renouvellement des méthodes éducatives. Dans la communauté haïtienne, le consensus semble être fait sur un point: les écoles pourraient faire mieux avec les ressources dont elles disposent pour réduire substantiellement les taux d'échecs élevés constatés chez les jeunes Québécois d'origine haïtienne. Elles devraient donc « adapter leur curriculum et leur approche pédagogique en vue de prendre en compte les besoins des minorités »¹. Il n'est pas sûr que ces échecs massifs soient simplement le résultat, selon le mot de Walo Humacher (1987)², de « handicaps scolaires associés à l'immigration et à la situation d'étranger ».

À bien regarder les faits, bon nombre de ces élèves n'ont pas échoué pour ainsi dire, c'est plutôt l'école québécoise ou montréalaise qui a échoué face à ces derniers. Essentiellement, une école qui n'arrive pas à adapter son régime pédagogique pour permettre la réussite du plus grand nombre est une école qui échoue dans sa « mission fondamentale de formation et d'éducation ». Le professeur Charles E. Caouette traduit bien cette forme d'échec scolaire en ces termes: « ... l'échec scolaire n'est ni la moyenne des élèves dans les diverses matières, ni le pourcentage de doubleurs par année; l'échec scolaire, c'est l'échec de notre système d'éducation auprès des enfants de certains milieux »³.

¹Bellamy, André. *Nouvelles migrations internationales et éducation des enfants des groupes minoritaires*, **LE LIEN**, revue éducative de l'Association des enseignants haïtiens du Québec, février 1995, no 3.

²Humacher, Walo. *Éducation et pluralisme culturel et linguistique*, in **Les enfants de migrants à l'école**, OCDE, Paris, 1987.

³Caouette, E. Charles. *La prévention des échecs scolaires dans les milieux défavorisés, vue sous l'angle de la psychologie scolaire*, **Revue Enfant exceptionnel**, 1968, vol. 4, no 2.

CHAPITRE 3: VOIES D'AVENIR

3.1 Attentes de la communauté haïtienne vis-à-vis des États généraux

L'instruction est une valeur importante dans la société haïtienne, en dépit d'un haut taux d'analphabétisme qui pourrait faire croire le contraire. Considérée d'emblée comme le vecteur par excellence de promotion sociale, l'école reste tout simplement une « passion haïtienne », même quand d'énormes contraintes, sur les plans tant financier que physique, rendent la plupart du temps cette passion illusoire. Dans une étude exploratoire portant sur le secteur de « l'Éducation de base en Haïti » préparée par le Bureau d'appui à la coopération canado-haïtienne (1989), on relève cette déclaration: « On constate donc au sein de la population haïtienne un très fort désir de scolariser les enfants, l'éducation étant perçue comme le moyen privilégié d'échapper à la misère et le seul véritable moyen de promotion sociale. Les parents sont prêts à de très lourds sacrifices et s'endettent le plus souvent pour envoyer leurs enfants à l'école, filles comme garçons ». ¹ Il est évident que les Haïtiens d'ici, les parents de la communauté sont porteurs de ces valeurs et continuent d'entretenir le même rapport passionnel à l'école. C'est dans ce contexte qu'ils fondent de grands espoirs sur les États généraux sur l'éducation qui, pensent-ils, déboucheront sur une réforme qualitative de l'enseignement au Québec.

3.1.1 Des attentes ambitieuses mais réalistes

Les attentes de la communauté haïtienne par rapport à cette démarche de renouvellement en profondeur du système éducatif québécois sont grandes, et pour cause. Elle s'attend à voir sortir de cette louable entreprise une « école nouvelle », plus humaine, plus proche des gens, une école où l'on pourra vraiment travailler et réfléchir sur les blocages des élèves. Bref, une école qui, plus qu'elle ne l'a déjà fait, prendra en compte les besoins des minorités. La communauté haïtienne souhaite ardemment que le nouveau programme d'études qui sortira de cet exercice reflète « une attitude de compréhension et de respect vis-à-vis des différentes cultures composant maintenant notre société ». Elle s'attend aussi à ce que l'école soit encore plus consciente de son rôle majeur dans la socialisation du jeune. Pour cela, elle devra « mettre en place de vraies structures d'accueil et d'encadrement spécifiques pour favoriser son insertion » ².

Puisque l'école constitue aux yeux de la communauté la structure la plus stable et la plus outillée pour transmettre le savoir, la science, la culture et les valeurs, les jeunes et les adolescents doivent pouvoir y trouver un encadrement et un enseignement de qualité pour

¹Rapport d'une Étude exploratoire portant sur le secteur de l'Éducation de base en Haïti, BACC-HAÏTI, décembre 1989, p. 1-12.

²Bellamy, André, *Nouvelles migrations internationales et éducation des enfants des groupes minoritaires*, LE LIEN, revue éducative de l'Association des enseignants haïtiens du Québec, février 1995, vol. 5, no 3.

bien accomplir leur tâche d'élève. L'encadrement doit commencer par une bonne communication entre l'espace familial et l'espace scolaire. Ce terrain qui nous semble peu balisé dessine à nos yeux un réseau de relations que doit pénétrer la société éducative. Car aucune mesure en direction des élèves ne saurait être efficace si elle n'intègre pas les partenaires qui sont en première ligne, notamment les parents, les enseignants et les administrateurs scolaires. De plus, le recours aux ressources humaines de la communauté peut, dans bien des cas, s'avérer d'une grande utilité voire nécessaire. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

La communauté haïtienne serait donc heureuse de voir les États généraux sur l'éducation déboucher sur une école plus inclusive, qui deviendra vraiment l'école de tous au lieu d'être seulement celle de quelques-uns. Autrement dit, il faudra, selon le mot de Philippe Meirieu, « éviter que se constituent des oasis pour les promus du savoir, et des ghettos pour les autres »¹. Le système du « moule unique » et la pédagogie du « marche ou crève » doivent plutôt faire place à des solutions créatives et à des stratégies pour assurer la réussite scolaire du plus grand nombre. Ainsi les récents objectifs d'un plus haut « taux de diplomation » fixés par le ministère de l'Éducation du Québec seraient plus facilement atteints. Une pédagogie diversifiée et des contenus d'enseignement adaptés contribueraient grandement à réduire les taux élevés d'échecs constatés chez les jeunes Québécois d'origine haïtienne et même l'abandon scolaire. Enfin, la communauté s'attend à ce que ses jeunes reçoivent, au cours de leur cursus scolaire, une formation de qualité et une culture générale qui puissent les outiller adéquatement pour un marché du travail en perpétuelle redéfinition. Voilà donc l'essentiel de ce qu'attend la communauté haïtienne de ce « débat global et collectif » que sont les États généraux sur l'éducation.

3.1.2 Des modèles éducatifs réussis

Les considérations qui précèdent, il convient de le signaler, ne sont point la traduction d'une vision utopique et idéalisée de l'éducation. Au contraire, elles font partie d'un ensemble intégré de stratégies, d'approches pédagogiques et de contenus d'enseignement qui ont fait leurs preuves, depuis une dizaine d'années, dans deux organismes de Montréal engagés dans la scolarisation et la poursuite des études d'un bon nombre de jeunes de la communauté haïtienne. Il s'agit du « projet haïtien » du CREP., un Centre relevant de la CECM et « Le Relais » relevant de la CSPGM. Ces deux organismes prennent respectivement en charge l'éducation d'une centaine et d'une soixantaine de jeunes de la communauté haïtienne qui, dans leur grande majorité, ont connu l'échec et des difficultés d'apprentissage et d'adaptation à l'école « régulière ».

¹Le Devoir, 20-21 août 1994.

Ces jeunes bénéficient d'un encadrement différent. La dimension socio-affective joue un rôle de premier plan dans les activités de formation. Elle est au centre de toutes les interventions. Le tout s'inscrit dans une démarche d'humanisation des rapports. Ainsi le jeune se sent valorisé, se responsabilise et les dividendes se retrouvent au chapitre des résultats scolaires. La formation dispensée est globale, c'est-à-dire qu'elle va bien au-delà des seules matières scolaires. Après le cycle normal prévu, le jeune réintègre une autre école pour la poursuite des études qui, dans la majorité des cas, se déroule de façon « normale ». Les succès sont étonnants. Si pour « Le Relais », nous ne disposons pas de données statistiques précises sur les élèves qui ont bénéficié de la formation reçue, le résultat semble satisfaisant. Le CREP. (Projet haïtien), quant à lui, a publié en 1990 deux études intitulées: « Approches et stratégies pédagogiques »¹ et « L'intégration socioculturelle des élèves »² dans lesquelles on relevait des données fort significatives.

Des élèves inscrits au « Projet haïtien » de 1984 à 1990, 31,5% ont obtenu un diplôme d'études secondaires (DES); 3,5% un diplôme d'études professionnelles (DEP); 9% un diplôme d'études collégiales (DEC) et 1.7% un diplôme universitaire, pour un total de 45,7%. Le taux de décrochage n'est seulement que de 19,1%.

Ces résultats prennent encore plus d'importance si l'on considère que bon nombre de ces jeunes étaient rejetés du système et que la grande majorité d'entre eux vivaient des conditions psychologiques, sociales et économiques déplorables. Nous pensons qu'il vaudrait la peine de regarder un peu de ce côté dans une quête de solutions. Il y a là une expertise disponible.

Comme on pourra une fois de plus le constater, la collaboration des commissions scolaires avec la communauté haïtienne est nécessaire. Ces modèles réussis résultent du soutien non équivoque des commissions scolaires catholique et protestante (CECM et CEPGM) qui respectivement n'ont pas ménagé les ressources requises pour ces deux écoles. Nous faisons le souhait que la compréhension de cette problématique soit encore plus manifeste et déborde le cadre actuel pour qu'on puisse venir en aide à un plus grand nombre de nos jeunes aux prises avec des difficultés scolaires particulières dans le système.

¹Destin, Lemarec, **Projet haïtien 1984-1990, Phase 1. Approches et stratégies pédagogiques**, Montréal, CECM, 1991, CREP, 61 p.

²Gariépy, François, **Projet haïtien 1984-1990, Phase 2. L'intégration socioculturelle des élèves**, Montréal, CECM, 1991, CREP, 54p.

3.2 L'AEHQ et sa vision de l'éducation au Québec

3.2.1 Une vision née d'une longue pratique communautaire

Dès sa fondation en 1983, l'AEHQ s'est donné la mission de venir en aide aux élèves d'origine haïtienne, à leurs parents et aux enseignants d'origine haïtienne eux-mêmes.

Cette mission n'est pas restée au stade des déclarations de principes, puisque l'AEHQ s'est aussitôt engagée dans des actions concrètes. En effet, en ce qui concerne tout d'abord le volet de l'aide aux élèves, diverses formules sont mises sur pied: cours de rattrapage du samedi, école d'été, sessions de récupération avant les examens de juin, activités socioculturelles, interventions dans les écoles, etc. Pour ce qui est de la volonté de soutenir les parents, elle se traduit par des interventions prenant la forme de réunions d'information, de consultations, de cliniques orthopédagogiques, d'accompagnements aux soirées d'informations dans les écoles, etc.

Afin d'assurer un contexte favorable à la poursuite de ces mesures, l'AEHQ entreprend un dialogue avec divers agents du milieu, qu'ils appartiennent à la communauté haïtienne ou à la société d'accueil, dans le but de les sensibiliser à la pertinence de son action. Concrètement, l'AEHQ organise des rencontres avec des responsables de commissions scolaires et répond à des appels de directeurs d'écoles désireux de mieux se renseigner sur les mobiles des comportements des élèves haïtiens. L'AEHQ tient également à l'intention des intervenants engagés à un titre ou à un autre dans le défi de l'intégration des activités de ressourcement ou de réflexions-échanges: panel sur l'intégration socio-scolaire des jeunes immigrants haïtiens, colloque sur l'éducation interculturelle, etc. De plus, l'AEHQ amorce un travail de partenariat avec des organismes qui manifestent une certaine ouverture à cet égard. Mentionnons à ce sujet la participation de l'Association, depuis quelques années déjà, au comité de liaison de la CEPGM, lequel comité voit à structurer des projets pédagogiques particuliers dans des écoles à forte concentration ethnique.

Par ailleurs, de façon à assurer un éclairage permanent sur les objectifs qu'elle poursuit, l'AEHQ assure la diffusion régulière d'informations sur ses activités ainsi que sur des sujets touchant l'éducation des jeunes Québécois d'origine haïtienne: publication d'une

revue éducative: LE LIEN et présentation d'une chronique hebdomadaire à l'émission Les Flamboyants sur les ondes de C.I.B.L. et durant l'heure haïtienne à Radio CentreVille.

Au-delà des liens naturels qui l'attachent aux organisations d'enseignants d'ici et d'ailleurs, l'AEHQ est sans cesse sollicitée de toutes parts pour fournir, avec d'autres, sa contribution à l'édification de la société d'accueil. C'est ainsi, -pour reprendre l'énumération qu'en faisait l'ancien président de l'Association, M. Hilarion Turenne, dans un rapport à l'Assemblée générale des membres-, que l'AEHQ se trouve «tantôt avec la Ligue des Noirs du Québec, tantôt avec le Comité de défense des jeunes, tantôt avec la Maison d'Haïti, la Communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal, Chrisocq, le GAP-Sida, ...», et nous en passons.

Pour mener à bien ces tâches, non seulement les membres de l'AEHQ doivent-ils fréquemment payer de leur personne (l'action au sein de l'Association étant entièrement bénévole et le travail ne manquant pas), mais encore vont-ils parfois jusqu'à poser des gestes d'une remarquable abnégation: par exemple, la prise de congés sans solde pour régler certaines urgences liées à des dossiers pilotés par l'Association, ou encore le fait d'assumer certains frais, de crainte de vider une caisse déjà mal en point.

Les succès obtenus sont certes appréciables. Pour nous limiter au seul volet de l'aide aux jeunes et à leurs parents, nous soulignerons que les interventions de l'AEHQ sont en effet bien accueillies par les bénéficiaires eux-mêmes. Il nous suffit par exemple de passer une annonce de cours d'été dans une des radios communautaires pour nous assurer d'une clientèle plus que suffisante. Et souvent, le nombre ne cesse d'augmenter de jour en jour. Par ailleurs, l'impact de ces interventions semble également très positif. Il n'est pas rare qu'après quelques semaines de cours seulement, des témoignages nous parviennent relativement à une nette amélioration du comportement de ces jeunes ainsi que de leur rendement en classe.

Les limites de l'action

Efficaces dans une mesure significative, les actions entreprises n'en comportent pas moins des limites importantes liées au manque de ressources. Ces limites ont trait au nombre de personnes rejointes lors de certaines interventions pourtant cruciales, au degré de soutien donné à l'action et au cadre matériel des rencontres, la difficulté d'obtenir des locaux étant, à ce dernier égard, une des plus grandes contraintes que nous ayons à affronter.

Certes, l'AEHQ a tenté à bien des occasions de combler un tant soit peu son manque de ressources en frappant à certaines portes. Si certaines institutions et individus nous ont toujours prêté une oreille attentive, - et nous les en remercions ici-, d'autres, d'un poids certain et dont un geste en notre direction aurait pu par conséquent faire toute la différence entre la réussite et l'échec d'un programme, nous ont par contre souvent boudé. Un fait illustre bien ce genre d'obstacle auquel l'AEHQ s'est butée bien des fois. Un

ambitieux projet d'intégration socio-scolaire des élèves d'origine haïtienne avait été élaboré par un groupe de travail de l'AEHQ. Le contenu de ce projet que plus d'un ont qualifié d'excellent s'articulait autour de quatre modules d'intervention: aide pédagogique, aide à l'intégration sociale, soutien aux parents et intervention auprès du personnel des écoles. Le projet fut soumis en novembre 1988 à une des instances mentionnées plus haut, pour fins de réalisation et de financement conjoints. Malheureusement, malgré nos requêtes répétées, l'instance en question n'a jamais daigné nous faire part d'une réponse officielle quant à son acceptation ou à son refus définitif du projet.

Ainsi donc, notre action, pour essentielle qu'elle ait été et malgré les tentatives pour l'élargir, demeure incomplète, ne rejoignant pas toujours tous les groupes-cibles, manquant de continuité et d'appui.

Une situation qui s'aggrave

Entre temps, les difficultés de ces jeunes ne cessent de s'accroître, comme nous en avons déjà fait état. Rappelons quelques données à cet égard. Ainsi que le rapporte le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration¹, une comparaison des chiffres des années soixante-dix et du début des années quatre-vingt permettait déjà de mesurer l'ampleur de cet accroissement². Or les données disponibles pour l'année scolaire 1989-1990 viennent malheureusement dissiper tout doute éventuel quant à la persistance du phénomène. En effet, pour cette période, le pourcentage d'élèves d'origine haïtienne en difficulté inscrits à la CECM dépasse les 50%.³

La situation semble encore plus dramatique chez la clientèle de l'ordre secondaire: plus de 70% de cette clientèle répartie dans trois commissions scolaires de la région de Montréal accusent un retard scolaire.⁴

Or de telles difficultés préludent souvent à l'apparition de phénomènes extrêmement coûteux pour l'ensemble de la société québécoise: décrochage scolaire, marginalisation, ghettoïsation, regroupement dans des gangs et séjour en centre d'accueil où d'ailleurs les jeunes d'origine haïtienne sont sur-représentés. Certains événements, par ailleurs surpublicisés, témoignent éloquemment de ces risques de gangrène.

¹Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, **La situation, les réalités et les actions préventives relatives aux jeunes des communautés culturelles et des minorités visibles**, Mémoire présenté au Groupe de travail pour les jeunes, du ministre de la Santé et des Services sociaux, juin 1991.

²Anthony Barbier, Emile Ollivier et Charles Pierre-Jacques, in Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, op cit.

³Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, op. cit.

⁴Anthony Barbier, Emile Ollivier et Charles Pierre-Jacques, op. cit.

Des perspectives à renouveler

Un changement de cap s'imposait donc.

Précisons d'entrée de jeu que l'AEHQ avait amorcé le virage depuis un certain temps déjà. En effet, environ deux ans après sa fondation, l'Association redéfinissait sa vision de l'adaptation à la société d'accueil. Jusque-là, devant les difficultés scolaires des jeunes de la communauté, l'action de l'Association s'était largement inspirée d'une approche consistant à tenter, par diverses mesures: accueil, soutien linguistique, rattrapage, orthopédagogie, de donner à l'élève issu des minorités ethniques les outils nécessaires pour se tailler une place acceptable parmi ses condisciples de la culture majoritaire. Très vite, l'Association a mesuré les limites d'une telle approche qui revenait à placer sur les seules épaules de l'élève allochtone la responsabilité de l'adaptation à la société d'accueil.

Parallèlement à cette approche cependant, il s'en élaborait une autre consistant à essayer d'adapter l'école à l'élève allochtone, en d'autres termes, à faire en sorte que les pratiques pédagogiques, les contenus des programmes, pour ne citer que ces deux éléments, reflètent la diversité culturelle de la population scolaire.

Tout en maintenant le type d'action privilégié jusque-là, l'Association a alors estimé que le moment était venu d'explorer les avenues de cet interculturel naissant. D'où la tenue d'un colloque sur l'éducation interculturelle les 8 et 9 novembre 1985, colloque qui attira une centaine de participants. Par cette démarche, l'AEHQ faisait oeuvre de pionnière. C'était en effet un des premiers, sinon le premier colloque du genre à avoir lieu au Québec.

Dès lors, c'est le concept d'éducation interculturelle qui allait le mieux traduire nos options. Ce concept, comme cela a été souligné dans les Actes de ce colloque sur l'éducation interculturelle, «suppose tout effort systématique en vue de développer chez les membres majoritaires et minoritaires une plus grande compréhension des diverses cultures, une meilleure capacité de communication avec des personnes appartenant à d'autres cultures (compétence culturelle) et enfin des attitudes positives à l'égard de chacun des groupes qui composent la société globale».

L'AEHQ faisait donc le pari, non pas du repli sur soi, de la ghettoïsation, de l'auto-culpabilisation, ou de la recherche de coupables autour de soi, mais d'un rapport d'intégration à établir entre les différentes cultures dans une perspective de convergence vers une culture plus large à bâtir ensemble. L'AEHQ se trouvait ainsi à miser sur une option qui engagerait sa responsabilité, mais aussi celle des autres.

Ce choix philosophique devait finalement inspirer le credo qui allait désormais sous-tendre l'action de l'AEHQ auprès des élèves en difficulté et de leurs parents. En vertu de

ce credo que nous précisons plus loin, toute intervention visant la solution des problèmes scolaires des élèves d'origine haïtienne n'aura de chances de réussir pleinement que dans la mesure où elle débordera le champ, essentiel il est vrai, du rattrapage scolaire pour s'adresser, dans le cadre d'une stratégie d'ensemble, aux différentes composantes de l'environnement de ces jeunes: conditions culturelles, milieu familial, contexte social, système scolaire.

Ainsi, le mode d'intervention favorisé par l'AEHQ s'articule désormais autour de quatre volets: aide pédagogique, aide à l'intégration sociale, soutien aux parents et intervention auprès du personnel des écoles.

L'aide pédagogique fonctionne selon le modèle des cours de récupération en usage depuis la fondation de l'AEHQ, avec les adaptations que nous commande une conjoncture en constante évolution. Quant à l'aide à l'intégration sociale, elle se déroule à deux niveaux. À un premier niveau, l'intervention s'adresse directement aux jeunes et consiste en une série d'activités, dont des ateliers d'animation visant, par le moyen de causeries et de jeux de rôles, à permettre aux jeunes, entre autres choses, de sentir quel tissu d'émotions se forme dans les situations conflictuelles qui sont leur lot quotidien, et, à partir de là, de développer des stratégies pour prévenir ou régler ces conflits. À un deuxième niveau, l'action vise les commissions scolaires à qui l'on demande un effort dans le sens de la valorisation culturelle des minorités et de l'organisation d'un milieu de travail égalitaire.

Pour ce qui est du soutien aux parents, nous tentons de systématiser les rencontres d'information, les rencontres de réflexions-échanges, les consultations de type cliniques orthopédagogiques, les accompagnements de parents lors de rencontres à l'école (par des personnes-ressources devant servir d'interprètes pour ceux et celles qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue française); la fondation de cercles de parents est également envisagée.

Enfin, quant à l'intervention auprès du personnel des écoles, elle prend la forme de rencontres d'information sur les organismes haïtiens qui oeuvrent dans le milieu, le type de travail qu'ils font, les caractéristiques des élèves d'origine haïtienne, etc.

Un choix clair

Il est donc manifeste que l'AEHQ a résolument choisi la voie de l'intégration. Non seulement annonce-t-elle sans ambages cette orientation, mais encore tente-t-elle de la concrétiser dans un mode d'intervention visant à permettre ultimement aux jeunes de la communauté de contribuer de façon significative à l'édification du Québec de demain. Or, les caractéristiques de ce mode d'intervention: multidimensionalité, perspective intégrationniste, appel à une responsabilité partagée, sont telles que l'action isolée, unilatérale, qui ne peut conduire qu'aux demi-succès, doit céder la place à une démarche

de coopération et d'harmonisation des tâches. C'est d'ailleurs dans cette perspective que l'AEHQ organisait, dans le cadre des festivités entourant son dixième anniversaire de fondation, un important colloque sous le thème: *Le Québec de demain et les jeunes Québécois d'origine haïtienne: questionnements et perspectives*. Les Actes de ce colloque auquel ont participé près de cent cinquante personnes de différents horizons sont maintenant disponibles. Nous formons par ailleurs le voeu que les réflexions qui forment la matière de ce document puissent, le moment venu, inspirer les politiques en matière d'intégration.

3.2.2 Une mission à maintenir

Depuis sa création au début des années quatre-vingt, l'AEHQ a toujours tenu à s'adapter aux besoins changeants et au profil en continuelle mutation de sa clientèle-cible: les jeunes Québécois d'origine haïtienne. Aux portes des années 2000, notre association, tout en se faisant du projet éducatif québécois une représentation axée sur des attentes nouvelles liées aux exigences de croissance d'une société dynamique, compte poursuivre les mêmes objectifs fondamentaux, c'est-à-dire:

- ◇ contribuer à l'intégration des jeunes d'origine haïtienne à l'école et à la société québécoise;
- ◇ aider les parents haïtiens à comprendre le système scolaire québécois et à participer activement à l'éducation de leurs enfants;
- ◇ favoriser et stimuler, d'une part, la concertation entre les enseignants d'origine haïtienne; d'autre part, maintenir une dynamique d'échanges et de collaboration entre ces enseignants, leurs autres collègues québécois et les représentants de l'institution scolaire, soit les directions d'écoles.

3.2.3 Des objectifs à réactualiser

Dans une société en situation de transformation permanente, ces objectifs doivent cependant être élargis et réactualisés. Par exemple, l'insertion socio-éducative d'une autre composante de la communauté haïtienne s'impose à notre attention et est appelée à constituer une dimension importante de nos futures initiatives: il s'agit des immigrants adultes. On sait que la décennie 1980-1990 a entraîné l'accentuation de l'écart entre le tiers-monde et les pays industrialisés. Dans le cas particulier du Québec, la présence d'immigrants provenant de pays pauvres et très peu alphabétisés comme Haïti crée de préoccupantes difficultés d'adaptation socio-économique (cf. le phénomène de la déqualification). Dans certains cas, il s'agit d'analphabétisme pur et simple, mais très souvent on notera plutôt des situations d'analphabétisme fonctionnel: absence des

connaissances de base requises pour fonctionner dans une société moderne (expression, compréhension, habiletés minimales en calcul, etc.). À ce sujet, on sait qu'un nombre croissant d'adultes haïtiens sont inscrits dans les centres de formation des adultes du secteur français des commissions scolaires.

L'AEHQ estime que, malgré la précarité de leur situation et leur état de sous-scolarisation, ces immigrants adultes peuvent participer à la croissance économique de leur pays d'adoption et au projet de modernisation du Québec. Dans cette optique, il conviendra tout d'abord de partir de leurs acquis pour les amener à s'adapter à leurs nouvelles conditions de vie.

Il importera ensuite de les doter des outils nécessaires afin qu'ils deviennent des citoyens efficaces et compétents tout en conservant leur équilibre identitaire et culturel. Notre association contribuera activement à cette entreprise d'insertion en intervenant dans les champs qui relèvent de sa compétence, en particulier celui de la langue. L'AEHQ mettra en effet sur pied un programme d'apprentissage -ou de maîtrise- de la langue officielle, pour favoriser l'intégration socioculturelle et économique des immigrants adultes de la communauté. Elle compte sur la collaboration très concrète et très manifeste du gouvernement du Québec et des ministères concernés pour l'application de cette mesure d'intervention.

3.2.4 Le soutien aux parents de la communauté

C'est également en leur qualité de parents que l'AEHQ s'intéresse au sort des immigrants adultes. Ceux-ci sont de plus en plus sensibilisés au fait que leurs enfants deviennent de véritables citoyens du Québec, ayant à la fois des droits, des devoirs et des responsabilités. Entre autres, le devoir de participer, selon leurs capacités et leurs talents, à l'édification du Québec moderne. Cette contribution, il va sans dire, ne se limitera point au domaine scolaire, mais touchera la société québécoise dans son ensemble: le champ économique, le secteur technologique, l'environnement, etc. Pour y parvenir, les parents devront être pourvus des ressources et des informations nécessaires. L'AEHQ s'engage à les accompagner dans cette entreprise. Mais elle croit utile de rappeler l'évidence suivante: le processus de notre intégration au Québec de l'an 2000 ne saurait être considéré comme une démarche aux contours strictement haïtiens, mais au contraire comme une responsabilité qui incombe à la société québécoise dans son ensemble. Celle-ci, par l'intermédiaire de ses représentants dans tous les postes de décision, veillera à fournir à notre communauté tout le support nécessaire. Pour sa part, et grâce cette fois à l'assistance du gouvernement du Québec, l'AEHQ s'imposera les tâches suivantes:

- ◇ organiser des séances d'information sur les mutations qui s'opèrent dans l'enseignement à tous les niveaux au Québec: primaire, secondaire, universitaire;

- ◇ renseigner les parents et leurs enfants sur les conditions de la réussite scolaire et sur les exigences propres à l'école québécoise;
- ◇ déterminer et évaluer les moyens et les ressources dont la communauté devra disposer pour satisfaire ces exigences.

3.2.5 Des perspectives nouvelles pour nos jeunes

Nous avons fait état, plus haut, des différentes initiatives entreprises par l'AEHQ ainsi que d'autres organismes de la communauté en vue de l'intégration sociale et scolaire des jeunes d'origine haïtienne. Jusqu'à ces dernières années, notre intervention s'était concentrée sur l'enseignement primaire et secondaire. Mais comme bien d'autres, nous observons les grands changements qui s'opèrent depuis quelque temps dans le secteur des études universitaires. On peut noter en particulier une très forte concurrence entre les universités québécoises en vue de se placer en tête du peloton et ainsi gagner du prestige. Cette situation exige chez les jeunes une excellente formation de base afin d'augmenter leurs chances de réussite à l'université. De plus, les nouveaux besoins de la société québécoise tendent à correspondre à des standards beaucoup plus élevés: personnel éminemment qualifié dans les diverses avenues du marché du travail (entrepreneuriat, sciences pures, sciences humaines, technologies, etc.). En perspective, notre action s'orientera vers les points d'intervention suivants:

- ◇ l'apprentissage, par nos jeunes, de l'autonomie individuelle et intellectuelle de même que l'acquisition d'habitudes de travail méthodique;
- ◇ l'orientation scolaire: des activités intégrées d'information sur les choix de carrière et de spécialisation; notions de carrières "molles", de carrières de pointe, etc.

3.2.6 Du rôle des enseignants et de l'institution scolaire

Atoutes les étapes de leur formation, les jeunes seront conseillés et soutenus par des enseignants dotés d'une solide formation générale et des directions d'établissements imbus de leurs devoirs et obligations. À cet égard, tous les acteurs du monde de l'éducation s'entendent pour admettre que le rôle de l'école ne peut plus se limiter à une mécanique transmission de connaissances et de techniques. À l'intérieur de l'école comme à l'intérieur de la salle de classe, la conduite de l'enseignant sera déterminante. Elle aidera les jeunes à devenir des adultes responsables, entretenant avec tous des rapports de respect et d'égalité.

On a déjà, ailleurs, souligné la nécessité d'une éducation interculturelle chez les enseignants. Cette éducation, en plus d'assurer leur propre enrichissement personnel, les aidera à mieux comprendre certains phénomènes et comportements particuliers aux communautés culturelles; à privilégier les modes d'intervention aptes à résoudre les conflits et à favoriser les rapprochements. Pour le moment, des cours de formation interculturelle sont offerts dans les universités montréalaises. Dans une perspective de régionalisation de l'immigration, ils devraient faire partie intégrante du programme de formation de tous les enseignants au Québec. À ce sujet, trois observations s'imposent:

- 1) il importe que ces cours ne se limitent pas à la salle de classe, mais soient assortis de modalités qui porteront les enseignants à prendre contact avec les milieux multiethniques afin de mieux saisir l'univers de "l'autre", et en même temps de mieux se connaître;
- 2) on veillera à institutionnaliser la production et l'usage d'outils pédagogiques reflétant à tous égards la diversité culturelle de la clientèle scolaire;
- 3) dans leur pratique pédagogique et dans leurs interventions éducatives, les enseignants devront à chaque instant se sentir appuyés et encouragés par tout leur environnement (cadre institutionnel, ressources matérielles et humaines, etc.)

Qu'on nous permette enfin de reformuler notre offre de collaboration au gouvernement du Québec et aux ministères concernés. Il serait tout à fait normal qu'on fasse appel à notre contribution dans la conception et la réalisation de tout projet ayant pour cible la communauté haïtienne. Et cela, à cause de l'expertise que l'Association a développée dans le domaine, à cause de ses affinités naturelles avec la communauté et enfin à cause du très vif intérêt qu'elle porte à la fois à la question de l'éducation au Québec et à celle de l'intégration des jeunes d'origine haïtienne à la société québécoise.

3.2.7 Une vision orientée vers l'engagement et l'action

En tenant compte de tout ce qui précède, on comprendra mieux la vision que nourrit l'AEHQ sur l'éducation et l'école québécoise: une école qui préconise l'inclusion et l'humanisation des rapports.

Les composantes d'une culture commune

Les grandes orientations de l'école québécoise reposent sur un ensemble de valeurs communes. Il s'agit d'un corps de principes et de mesures normatives qui sont appelés à guider les comportements et les attitudes des citoyens; ils contribueront à maintenir

l'équilibre et la cohésion du corps social. Les tendances actuelles semblent accorder la préséance à l'esprit de compétitivité et à l'individualisme. Sans vouloir rejeter totalement cette forme de conduite, nous estimons que les valeurs dominantes de la nouvelle société québécoise devraient prôner le rapprochement et le partage entre les citoyens, quels que soient leur âge, leur sexe, leur origine ethnique, etc. Préconisons la poursuite de l'excellence, pourvu que celle-ci porte au dépassement, favorise l'épanouissement de la personne, enrichisse chez chacun le sentiment d'estime de soi. Cette estime qui conduit au respect de l'autre et de sa liberté de pensée et d'expression, au refus du recours à la violence comme outil de solution des conflits. Voilà les valeurs que, selon nous, aura à enseigner l'école québécoise; des valeurs inspirées, bien sûr, par ces deux préalables: l'égalité et l'acceptation.

Une langue commune: l'unité dans la diversité

Au nombre des valeurs communes que sont appelés à partager les citoyens du Québec, il faut certainement inscrire l'attachement à la langue française, considérée ici, non pas comme un simple instrument de communication, mais comme un puissant outil d'intégration et d'échange entre les diverses communautés du Québec. Cette déclaration sous-entend que l'emploi de la langue officielle ne sera point imposé par des moyens coercitifs ou contraignants; on la présentera au contraire aux jeunes allophones comme la langue de l'intégration socio-économique, l'outil de la convergence des cultures et de la concertation entre le groupe majoritaire et les nouveaux citoyens. Précisons du même coup que le français enseigné dans toutes les écoles du Québec en sera un de qualité, tant à l'oral qu'à l'écrit, au plan de la syntaxe comme à celui du vocabulaire.

L'usage généralisé du français dans les différents secteurs de la vie publique, et surtout celui du travail, ne devra point porter ombrage à l'existence et à la vitalité des langues et des cultures d'origine. Celles-ci participent d'emblée au patrimoine de la nouvelle société. En ce sens, le gouvernement continuera d'encourager et de favoriser par des moyens très concrets toutes les initiatives visant à les valoriser.

L'importance de l'anglais dans un État situé au beau milieu du continent américain est indéniable. Il est vrai que, depuis plusieurs années, on dénonce la très forte présence d'anglicismes dans le parler des jeunes du Québec et leur engouement apparemment irrésistible envers l'anglais. Toutefois, il est possible de contourner le danger des interférences linguistiques si, en plus de veiller à la qualité du français, on se préoccupe également d'enseigner un anglais de qualité. On sait bien qu'en Amérique du Nord la maîtrise de cette langue complète l'outillage exigé par le monde du travail, en même temps qu'elle contribue à enrichir et à développer le champ des connaissances personnelles.

Le contenu de l'enseignement

Enfin, n'oublions point que, dans une société moderne et avancée telle que le Québec, l'enseignement des disciplines dites de pointe reste également une priorité. Les sciences pures et les sciences sociales axées sur des programmes de recherche et de développement forment les assises d'une société en rapide mutation. Mais il importe également de mettre l'accent sur l'enseignement technique et professionnel. La revalorisation de cette branche du savoir devra se révéler une préoccupation constante du gouvernement et des instances scolaires. On prendra toutes les mesures qui s'imposent pour orienter dans cette voie les jeunes manifestant les talents appropriés; on créera les incitatifs aptes à assurer aux futurs diplômés leur insertion dans le monde du travail. Enfin, la familiarisation à l'histoire des différentes civilisations du monde favorisera l'ouverture aux autres ainsi que la convergence des cultures.

Bref, dans l'école québécoise des années 2000, on mettra l'accent sur le rôle des savoirs scientifiques et techniques, tout en assurant la promotion et la diffusion de la langue commune. Mais on veillera également au maintien et à la revalorisation des langues d'origine et on assurera l'apprentissage d'un anglais de qualité. En même temps, l'école québécoise enseignera à nos jeunes ces valeurs démocratiques, caractéristiques d'un État de droit: égalité, respect, liberté.

CHAPITRE 4 RECOMMANDATIONS

L'Association des enseignants haïtiens du Québec plaide pour l'avènement d'une école nouvelle, plus conviviale, où l'acte éducatif intégrera certes les dimensions civique et interculturelle, mais où la dimension socio-affective jouera un rôle de premier plan dans les activités de formation. Les éléments d'une telle convivialité seront:

- ◇ une conscience aiguë du rôle majeur de l'institution scolaire dans la socialisation des jeunes, conscience débouchant sur la mise en place de vraies structures d'accueil pour favoriser leur insertion;
- ◇ l'adoption de contenus d'enseignement adaptés, d'un matériel didactique et d'approches pédagogiques diversifiés, le tout traduisant un profond respect pour les différentes cultures qui composent maintenant la société québécoise;
- ◇ un encadrement basé sur une bonne communication entre l'école et la famille, le recours aux ressources de la communauté étant dans bien des cas la voie royale vers l'établissement de ces liens privilégiés école-famille;
- ◇ un enseignement de qualité assurant à tous une formation et une culture générale suffisante pour une insertion sur un marché du travail en perpétuelle mutation;
- ◇ la formation de citoyens à l'exercice des valeurs démocratiques dans une société québécoise pluraliste.

Les recommandations découlant de ces principes sont de deux ordres. Les premières ont une portée plus générale, alors que les secondes visent des aspects particuliers du cheminement scolaire et social des élèves. Elles comportent cependant un dénominateur commun: leur présentation dans le cadre de ces États généraux repose sur le ferme espoir qu'elles pourront échapper à ce qui a trop souvent été le malheureux destin de bien d'autres recommandations de ce genre, soit l'abandon pur et simple sur quelque tablette poussiéreuse de certains ministères.

4.1 Recommandations d'ordre général

- a) *Que les valeurs prônées et enseignées par l'école québécoise soient les suivantes: l'estime de soi, le respect et l'acceptation de l'autre, la résolution pacifique des conflits, l'égalité de tous.*

- b) *Que le ministère de l'Éducation du Québec désigne Montréal « zone d'éducation particulière » et lui fournisse toutes les ressources que nécessite un tel statut.*
- c) *Que les commissions scolaires ou toute autre instance analogue développent des programmes de collaboration avec la communauté haïtienne par l'entremise des organismes qui la représentent.*

4.2 Recommandations particulières

Apprentissage des langues

- a) *Que des mesures soient prises pour que le français devienne effectivement la véritable langue de travail au Québec et que sa connaissance contribue réellement à l'intégration socio-économique des jeunes des communautés culturelles.*
- b) *Que des mesures vigoureuses soient prises pour que le français enseigné dans les écoles du Québec soit une langue de qualité, tant à l'oral qu'à l'écrit, au plan de la syntaxe comme à celui du vocabulaire.*
- c) *Qu'on assure la poursuite des programmes instaurés par le gouvernement pour encourager et valoriser les langues d'origine et pour favoriser leur apprentissage.*
- d) *Que les conditions d'enseignement de l'anglais soient nettement améliorées et que ses modalités d'apprentissage soient mieux encadrées.*

Soutien aux parents

- a) *Que le gouvernement du Québec fournisse à l'AEHQ le soutien matériel et financier nécessaire à l'organisation sur une base régulière d'ateliers d'information destinés aux parents de la communauté haïtienne.*
- b) *Que l'AEHQ reçoive l'aide matérielle, financière et technique du gouvernement du Québec pour instituer un programme d'apprentissage de la langue officielle à l'intention des adultes de la communauté haïtienne.*

Mesures d'appoint à l'intention des jeunes en difficulté

Que le gouvernement du Québec fournisse à l'AEHQ l'infrastructure technique et matérielle nécessaire à la mise sur pied ou à l'élargissement des programmes d'activités suivants à l'intention des jeunes de la communauté haïtienne:

- 1) prévention des difficultés d'adaptation et d'apprentissage par le moyen d'activités de stimulation intellectuelle pour enfants âgés de trois à cinq ans;*
- 2) cours de rattrapage destinés aux jeunes des ordres primaire et secondaire;*
- 3) activités d'intégration sociale;*
- 4) encadrement des jeunes des niveaux plus avancés pour de meilleures chances d'accès aux études supérieures (cours de méthodologie du travail intellectuel, séances d'information sur l'orientation scolaire et professionnelle et l'impact du choix de carrière sur leur avenir, etc.).*

Afin de pouvoir disposer sans trop de frais des ressources humaines nécessaires à la réalisation de ces divers programmes d'activités:

- 1) que l'AEHQ obtienne le statut de centre de stages accrédité avec tous les droits et obligations qui s'y rattachent;*
- 2) que conséquemment tout stagiaire en sciences de l'Éducation acceptant d'oeuvrer auprès des jeunes en difficulté dans le cadre de l'un ou l'autre de ces programmes puisse comptabiliser les heures de service communautaire dans le calcul du temps de stage.*

Par ailleurs, de façon à faciliter l'apprentissage d'un métier chez les jeunes de la communauté haïtienne:

que le gouvernement du Québec institue un système de compagnonnage à l'intention des jeunes qu'un manque de préparation académique rend inadmissibles dans les programmes officiels de formation professionnelle, alors que, de par certains savoirs pratiques acquis dans le pays d'origine, ils seraient aptes à poursuivre l'apprentissage du métier convoité en terre québécoise.

Formation des enseignantes et des enseignants

- a) *Que les cours de formation interculturelle fassent partie intégrante du programme de formation de tous les (futurs) enseignants du Québec.*
- b) *Que, dans une perspective de formation continue, le ministère de l'Éducation du Québec établisse une politique rendant obligatoire le perfectionnement périodique des enseignants en vue de l'actualisation de leurs connaissances et de l'amélioration de leur compétence pédagogique.*

Organisation du milieu scolaire

- a) *Que les écoles desservant une clientèle multiethnique adaptent leur curriculum et leur approche pédagogique en vue de prendre en compte les besoins des minorités.*
- b) *Que les commissions scolaires renforcent les structures d'encadrement existantes pour faciliter l'insertion des jeunes issus des communautés culturelles.*
- c) *Que les commissions scolaires desservant une clientèle multiethnique développent une politique visant à intégrer les valeurs socioculturelles des communautés dans les contenus éducatifs (curricula, matériel didactique, etc.).*
- d) *Que les commissions scolaires fassent appel à plus d'enseignants issus des communautés culturelles pour mieux refléter le pluralisme de la nouvelle société québécoise.*
- e) *Que le ministère de l'Éducation du Québec veille à ce que le matériel pédagogique utilisé dans les écoles reflète la diversité culturelle de la clientèle scolaire.*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
CHAPITRE 1: L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE ET LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES	6
1.1 UN QUÉBEC AU VISAGE NOUVEAU	7
1.2 L'ÉDUCATION AU QUÉBEC À L'HEURE DU PLURALISME	7
CHAPITRE 2: L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE ET LA COMMUNAUTÉ HAÏTIENNE	9
2.1 ÉTAT DE LA SITUATION.....	10
2.2 IMPACT SUR LA COMMUNAUTÉ HAÏTIENNE	11
CHAPITRE 3: VOIES D'AVENIR	13
3.1 ATTENTES DE LA COMMUNAUTÉ HAÏTIENNE VIS-À-VIS DES ÉTATS GÉNÉRAUX	14
3.1.1 DES ATTENTES AMBITIEUSES MAIS RÉALISTES	14
3.1.2 DES MODELES ÉDUCATIFS RÉUSSIS	15
3.2 L'AEHQ ET SA VISION DE L'ÉDUCATION AU QUÉBEC	17
3.2.1 UNE VISION NÉE D'UNE LONGUE PRATIQUE COMMUNAUTAIRE.....	17
3.2.2 UNE MISSION À MAINTENIR	22
3.2.3 DES OBJECTIFS À RÉACTUALISER	22
3.2.4 LE SOUTIEN AUX PARENTS DE LA COMMUNAUTÉ	23
3.2.5 DES PERSPECTIVES NOUVELLES POUR NOS JEUNES.....	24
3.2.6 DU RÔLE DES ENSEIGNANTS ET DE L'INSTITUTION SCOLAIRE.....	24
3.2.7 UNE VISION ORIENTÉE VERS L'ENGAGEMENT ET L'ACTION.....	25
CHAPITRE 4 RECOMMANDATIONS	28
4.1 RECOMMANDATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL	29
4.2 RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES	30